



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première session

Nairobi, 27–31 mai 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport fournit une mise à jour du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur l'application des résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-sixième session. Les sujets ci-après feront l'objet d'additifs au présent rapport : le rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'ONU-Habitat sur les activités conjointes en milieu urbain (HSP/HA/1/2/Add.1) ; les rapports sur la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 (HSP/HA/1/2/Add.2) ; et le projet de directives pour des villes et des établissements humains plus sûrs à l'échelle du système des Nations Unies (HSP/HA/1/2/Add.3). Le présent rapport est également complété par le rapport sur les activités menées dans les pays en 2019 (HSP/HA/1/INF.3).

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application des résolutions 26/1, 26/2, 26/3, 26/4, 26/5, 26/6, 26/7, 26/8 et 26/9 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dans lesquelles le Conseil a demandé des rapports actualisés sur l'application de ces résolutions.

2. Les travaux d'ONU-Habitat sont guidés par trois principaux organes exécutifs : l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris par l'intermédiaire du Conseil économique et social ; le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ; et son organe intersession, le Comité des représentants permanents. Dans les discussions qui ont mené à l'adoption par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) du document final de la Conférence, le Nouveau Programme pour les villes (résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe), les États membres sont convenus de la nécessité de revoir la structure de gouvernance actuelle d'ONU-Habitat. Par suite, en avril 2017, le Secrétaire général a établi le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat. Les conclusions et recommandations du Groupe ont été examinées par les États membres, les représentants des administrations infranationales et locales et

* HSP/HA/1/1.

d'autres parties prenantes dans le cadre de consultations convoquées par le Président de l'Assemblée générale les 5 et 6 septembre 2017 à New York. Les consultations ont porté essentiellement sur le renforcement du mandat normatif d'ONU-Habitat en le reliant plus clairement à ses opérations ; la nécessité de revoir le cadre de gouvernance d'ONU-Habitat en vue de renforcer le contrôle, la transparence et la responsabilité de l'organisation ; le besoin d'associer plus largement les parties prenantes et l'augmentation des moyens financiers de l'organisation.

3. Le 20 décembre 2018, par sa résolution 73/239, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et de le remplacer par un organe à composition universelle, l'Assemblée d'ONU-habitat. Dans cette même résolution, elle a décidé de maintenir le Comité des représentants permanents et demandé l'établissement d'un Conseil exécutif d'ONU-Habitat composé de 36 membres élus par l'Assemblée d'ONU-habitat.

4. Avec l'arrivée d'une Directrice exécutive en janvier 2018, ONU-Habitat a engagé une série de réformes visant à transformer l'organisation. Celles-ci ont comporté l'élaboration d'un plan stratégique pour la période 2020-2025, la mise en place d'un processus de transformation interne et la restructuration administrative d'ONU-Habitat pour en faire une organisation plus rationnelle, réactive, innovante et capable de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aussi pour l'aligner sur la réforme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies engagée par le Secrétaire général.

A. Formulation d'un plan stratégique (2020–2025)

5. Pour assurer une transition sans heurt entre la fin du plan stratégique en cours (2014–2019) et le nouveau cycle de programmation, qui a débuté en 2018, ONU-Habitat a commencé à formuler un nouveau plan stratégique axé sur l'obtention de résultats pour la période 2020–2025. Conformément au nouveau plan stratégique, les activités des sept sous-programmes qui composent le programme actuel ont été regroupées dans quatre domaines de changement : 1) réduire la pauvreté et les inégalités spatiales dans les communautés urbaines et rurales ; 2) augmenter la prospérité partagée des villes et des régions ; 3) renforcer l'action pour le climat et améliorer le cadre urbain ; et 4) prévenir les crises urbaines et y répondre avec efficacité. En décembre 2018, le Comité des représentants permanents a approuvé ce plan stratégique en vue de le présenter à l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa session inaugurale.

B. Changement interne

6. En février 2018, ONU-Habitat a entamé un processus de transformation interne, suite aux appels des États membres lui demandant d'être une organisation digne de confiance, transparente et responsable opérant avec efficacité et efficacité, dans le cadre de la collaboration, et possédant des compétences pertinentes, appréciées et demandées. Le processus de transformation interne s'articulera selon les sept principaux axes de travail ci-après :

- a) *Vision* : Favoriser une façon de travailler ensemble tirée par des valeurs communes et centrée sur une vision et une finalité partagées ;
- b) *Impact* : Être en mesure de produire des résultats à grande échelle pour améliorer des vies ;
- c) *Financement* : Regagner la confiance des partenaires pour mener à bien son mandat ;
- d) *Collaboration* : Travailler avec efficacité dans le système des Nations Unies comme en dehors ;
- e) *Esprit d'équipe* : Créer un lieu de travail sûr et productif où les talents puissent s'épanouir ;
- f) *Processus* : Améliorer les systèmes et les processus pour une efficacité maximale ;
- g) *Leadership* : Associer et habiliter le personnel pour amener le changement ensemble.

C. Restructuration administrative

7. Pour conserver toute sa pertinence dans un contexte de changements internes et externes, en octobre 2018, ONU-Habitat a lancé un processus de restructuration administrative ayant pour but de doter l'organisation d'une structure tout à la fois robuste et souple. Une nouvelle structure devait être proposée à la fin du premier trimestre de l'année 2019 et mise en place à partir du 1^{er} juillet 2019.

8. Pour faire face à la baisse continue et à long terme des recettes des comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et de l'appui au programme depuis 2012, au regard des dépenses engagées, en juillet 2018, la Directrice exécutive a pris des mesures pour réduire les dépenses imputées sur ces comptes afin de gérer un déficit qui, à cette date, était projeté à près de 5,5 millions de dollars¹ à la fin de l'année 2018. Ces mesures comportaient un moratoire sur les recrutements et les promotions, la suppression des contrats de non-fonctionnaires imputés sur des fonds affectés, des restrictions sur les heures supplémentaires et la mise en place d'une procédure d'approbation très stricte, ainsi que des restrictions sur le reclassement des postes à un rang plus élevé. En octobre 2018, il a été décidé de limiter à trois mois consécutifs la prolongation des contrats à durée déterminée financés par ces comptes pour pouvoir gérer les obligations contractuelles d'ONU-Habitat. La prolongation des contrats à court terme, qui a un impact concret important sur le personnel concerné, sera revue au premier trimestre de l'année 2019. Ces mesures ont été accompagnées par une gestion des tableaux d'effectifs utilisant au maximum les postes financés par d'autres sources. Ces mesures d'austérité ont permis en partie de ramener le déficit projeté à 3,9 millions de dollars environ avant la fin de l'année 2018. Les résultats provisoires font apparaître un déficit de 1,9 million de dollars environ.

II. Application des résolutions concernant le plan stratégique, le programme de travail et le budget

A. Résolution 26/1 : Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et prorogation du mandat du groupe de travail sur le programme et le budget

9. Après la prorogation du mandat du groupe de travail sur le programme et le budget en application de la résolution 26/1, le Comité des représentants permanents a approuvé la liste des représentants régionaux du groupe de travail pour la période 2017–2019, à ses soixante-cinquième et soixante-sixième réunions ordinaires, tenues en juin et en septembre 2017, respectivement. Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises durant la période considérée.

10. À sa cinquième réunion, tenue les 11 et 12 octobre 2017, le groupe de travail s'est penché sur la situation financière d'ONU-Habitat, l'état d'avancement du programme de travail et du plan stratégique, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, et les rapports financiers pour 2016.

11. À cette réunion, le groupe de travail a recommandé à la Directrice exécutive : 1) de mesurer l'efficacité d'ONU-Habitat en comparant les dépenses administratives au budget total de chaque projet ; 2) de produire une analyse présentant un aperçu adéquat de la répartition des ressources par domaine d'activité du programme et par région afin d'aider le Comité des représentants permanents et le Conseil d'administration à mieux repérer les déséquilibres possibles et à tenir compte des besoins de développement des diverses régions, y compris des questions émergentes telles que la réduction des risques et la réhabilitation de l'habitat ; 3) de présenter des propositions écrites sur les règles, règlements et procédures qui entravent l'efficacité et l'efficacité d'ONU-Habitat ainsi que des options pour sa transformation, en spécifiant les changements impliqués et en les accompagnant d'une analyse complète de leurs incidences ; 4) de faciliter l'accès au site d'ONU-Habitat afin d'assurer la transparence et la visibilité des activités de l'organisation, notamment en mettant en avant les activités menées dans les pays ; et 5) de renforcer les fonctions normatives d'ONU-Habitat.

12. À sa sixième réunion, le 20 novembre 2018, le groupe de travail a examiné : 1) les états financiers, les mesures d'austérité et la mobilisation de ressources ; 2) la réforme de la gestion et les effectifs ; 3) un point sur l'élaboration du nouveau plan stratégique ; et 4) un point sur les débats de l'Assemblée générale concernant la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat. À cette réunion, ONU-Habitat a donné des réponses aux recommandations issues de la cinquième réunion du groupe de travail, étayées par de la documentation et des explications appropriées. Le groupe de travail s'est dit satisfait des réponses apportées. À la lumière des discussions constructives qui ont eu lieu à cette réunion et compte tenu de la création prévue d'un conseil exécutif, le groupe de travail a convenu qu'il n'y avait pas lieu de formuler de recommandations à sa sixième réunion.

¹ Sauf indication contraire, « dollar » s'entend du dollar des États-Unis.

B. Résolution 26/3 : plan stratégique révisé pour la période 2014–2019 et programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2018–2019

13. Comme suite aux orientations reçues des États membres, ONU-Habitat a entrepris de revoir sa structure afin de se transformer en une organisation plus fiable, transparente, responsable et efficace, dont les travaux sont appréciés et demandés, afin d'améliorer la confiance de ses États membres et de ses partenaires. Plusieurs initiatives ont été menées parallèlement en vue de formuler un cadre conceptuel et programmatique. Pour sous-tendre ses travaux conceptuels, ONU-Habitat a engagé de vastes consultations portant sur tous les aspects de ses travaux qui ont fait participer ses États membres, d'autres parties prenantes et les membres de son personnel à tous les niveaux à la conception d'un nouveau plan stratégique réorganisant les sept sous-programmes en quatre domaines d'activités, que le Comité des représentants permanents a entériné en décembre 2018.

14. Par ailleurs, ONU-Habitat a tenu plus de 20 dialogues stratégiques avec des États membres et des partenaires (dont l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, la Belgique, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Espagne, la France, le Japon, le Kenya, la Malaisie, la Norvège, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Singapour, la Suède, le Viet Nam, la Commission européenne et la Ligue des États arabes) concernant, entre autres, la fourniture d'un financement prévisible et pluriannuel pour parvenir aux résultats visés par le plan stratégique.

15. ONU-Habitat a également appuyé les efforts déployés par les États membres pour conclure un accord sur la réforme de la gouvernance destinée à renforcer l'appropriation, la direction et le contrôle d'ONU-Habitat.

16. Le manque de ressources de base a continué d'être un facteur contraignant, entravant la capacité d'ONU-Habitat à répondre aux demandes des États membres. La situation du fonds à des fins générales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains restait difficile, avec un déficit qui s'élevait à 0,8 million de dollars à la fin de l'année 2018. Les contributions non affectées affichaient une tendance à la hausse, passant de 2,6 millions de dollars en 2017 à 3,6 millions de dollars en 2018.

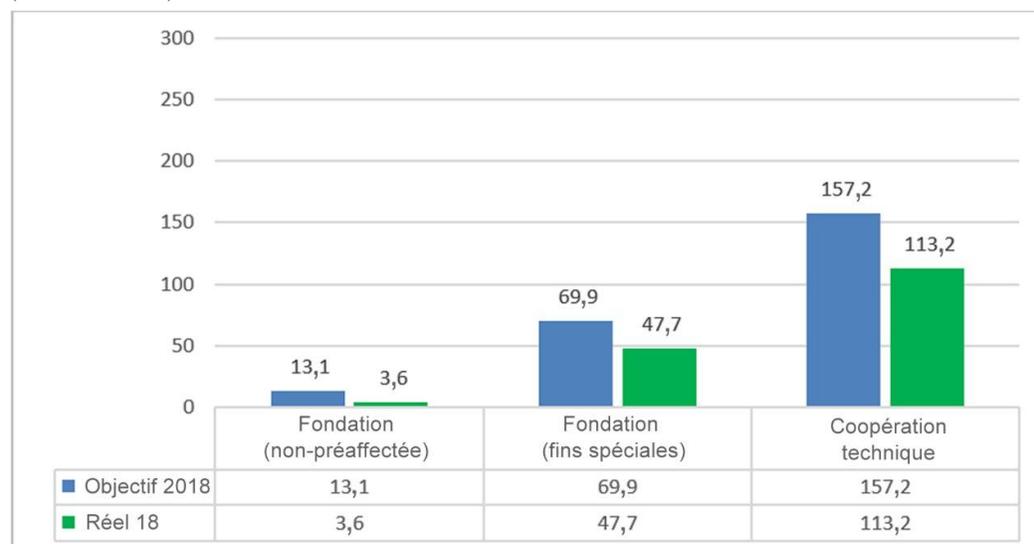
1. Mobilisation de ressources

17. Selon les chiffres préliminaires disponibles à la fin du mois de décembre 2018, les recettes totales d'ONU-Habitat, hors montants facturés au titre du recouvrement des coûts, se sont élevées à 178,8 millions de dollars, dont 92 %, à savoir 164,5 millions de dollars, provenaient de contributions extrabudgétaires.

18. ONU-Habitat a continué de lancer des appels à contributions volontaires afin de disposer de ressources financières suffisantes et prévisibles. Grâce aux initiatives décrites plus haut, il a reçu des États membres 3,6 millions de dollars de contributions volontaires, représentant environ 28 % de l'objectif total de l'année, en 2018, soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente.

19. Les subventions versées au compte à des fins spéciales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui recueille les contributions à des fins déterminées destinées aux programmes normatifs d'ONU-Habitat, se sont élevées à 47,7 millions de dollars, soit 68 % de l'objectif annuel de 69,9 millions de dollars. Les subventions affectées aux activités de coopération technique au niveau des pays se sont élevées à 113,2 millions de dollars, soit 72 % de l'objectif annuel de 157,2 millions de dollars visé dans ce domaine (voir figure ci-après).

Figure
Recettes extrabudgétaires en 2018 : objectif vs. réel
 (Millions de dollars)



20. ONU-Habitat a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources pour 2018–2019, en insistant sur une plus grande transparence, des communications axées sur les résultats, un élargissement de la base des donateurs par l’intermédiaire de fonds de financement commun, une programmation intégrée à grande échelle en vue d’obtenir un impact plus important et des partenariats avec des acteurs non étatiques, notamment le secteur privé.

Ressources allouées au titre du budget ordinaire de l’ONU

21. En 2019, ONU-Habitat a reçu 14,3 millions de dollars, soit 8 % de ses recettes totales, du budget ordinaire de l’ONU.

C. Résolution 26/8 : Promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes

22. La résolution 26/8 visant à promouvoir une mise en œuvre, un suivi et une évaluation effectifs du Nouveau Programme pour les villes a été mise en œuvre dans le cadre des activités consolidées des sept sous-programmes du programme de travail et du budget.

23. Dans le Nouveau Programme pour les villes, les chefs d’État et de gouvernement, ministres et hauts représentants ont invité l’Assemblée générale à prier le Secrétaire général, en tenant compte des contributions volontaires apportées par les pays et les organisations régionales et internationales compétentes, de faire rapport tous les quatre ans sur l’état d’avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le premier rapport d’activité, appelé « rapport quadriennal », a été présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable environ 18 mois après Habitat III. Il s’agissait du premier d’une série de cinq rapports quadriennaux que le Secrétaire général présentera à l’Assemblée générale entre 2016 and 2036. Le rapport, élaboré par ONU-Habitat en étroite consultation avec plus de 20 organismes des Nations Unies, les cinq commissions régionales, des représentants de gouvernements et plus de 40 partenaires de recherche et de développement, constituait une première étape capitale en vue d’une collaboration à l’échelle du système et de l’établissement de rapports concernant l’urbanisation durable.

24. Le rapport fournissait un aperçu de la mise en œuvre collaborative réalisée à ce jour, un examen des plateformes de données et de connaissances pertinentes ainsi qu’une évaluation des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en tant qu’accélérateur du Programme 2030. Entre autres choses, il comprenait une recommandation visant à ce qu’une démarche graduelle soit adoptée pour l’élaboration des rapports suivants portant sur quatre éléments interconnectés : 1) renforcer les systèmes pour la mise en place de plateformes de données conviviales et participatives ; 2) s’appuyer sur des plateformes dynamiques existantes aux fins de la mobilisation, de la participation et de la mise en place de partenariats ; 3) renforcer les partenariats avec les entités compétentes des Nations Unies afin de créer un mécanisme de coordination à l’échelle du système et 4) renforcer les capacités permettant de faire rapport sur la mise en œuvre effective des programmes de développement urbain durable.

1. Recherche et renforcement des capacités

25. Dans le cadre de sa fonction de suivi au niveau mondial, ONU-Habitat a créé un échantillon de 200 villes afin de mesurer les tendances en matière d'urbanisation dans le monde ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030. En étroite collaboration avec les commissions régionales, ONU-Habitat a organisé 12 réunions de groupes d'experts dans le but de renforcer les méthodes de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant trait au milieu urbain et de leurs indicateurs, en particulier l'objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). Il a également recommandé au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable que les États membres adoptent un échantillon national de villes ainsi qu'une désagrégation spatiale des données. Au cours de la période considérée, plus de 40 organismes nationaux de statistique ont été formés à l'adoption et à l'utilisation de ces méthodes.

26. ONU-Habitat a commencé à élaborer l'édition de 2020 de sa publication phare, « L'état des villes dans le monde ». L'édition de 2020 aura pour thème « La valeur réelle de l'urbanisation » et mettra en évidence les avantages d'une croissance urbaine et d'un développement durables. Durant la période considérée, ONU-Habitat a également appuyé l'élaboration de rapports régionaux et nationaux, tels que celui sur « L'état des villes africaines 2018 : la géographie de l'investissement africain », et de rapports sur l'état des villes pour l'Arabie saoudite, le Pakistan et le Sri Lanka, entre autres.

27. Afin de promouvoir le partage des connaissances et les meilleures pratiques, ONU-Habitat a poursuivi ses travaux concernant une plateforme en ligne sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, un outil dynamique par l'intermédiaire duquel les États membres et d'autres parties prenantes (notamment les organismes des Nations Unies) peuvent faire rapport sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable. En 2018, ONU-Habitat a organisé 97 journées d'activités de renforcement des capacités associant plus de 470 maires, décideurs et urbanistes. En coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Colab, une jeune entreprise brésilienne, ONU-Habitat a créé une application mobile pour faciliter les consultations publiques à l'échelle des villes dans 800 villes du Brésil.

28. ONU-Habitat a élargi son Initiative pour la prospérité des villes, qui porte sur plus de 550 villes de 12 pays. Cette Initiative vise à contrôler les performances selon plusieurs critères, présentant une analyse spatiale et fournissant des données pour le suivi des objectifs de développement durable au niveau local.

2. Réduction des risques et remise en état

29. ONU-Habitat a renforcé l'attention portée par la communauté humanitaire internationale à la question des populations déplacées se trouvant dans des situations d'urgence complexes en milieu urbain. L'accent mis par ONU-Habitat sur la programmation à visée locale a permis l'adoption de nouvelles approches pour le relèvement et l'intervention, associant les autorités locales et facilitant la participation des communautés touchées afin d'accroître la responsabilisation. Cet accent s'est manifesté dans des programmes dans le cadre de situations d'urgence et d'opérations de relèvement menées actuellement en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et en Somalie, où ONU-Habitat a appuyé une évaluation des dommages et de la fonctionnalité urbaine dans des villes touchées par la crise. L'outil « City profile », élaboré par le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes, a fourni une analyse critique pour aider les partenaires à donner un degré de priorité élevé à la planification de la remise en état et de la reconstruction.

30. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, ONU-Habitat a continué d'influencer et d'améliorer les interventions d'urgence dans les villes et d'autres établissements humains. En plus de participer aux mécanismes du Comité, il a dirigé l'Équipe spéciale du Comité chargée de se pencher sur les défis humanitaires en milieu urbain. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations, il a appuyé la coordination relative aux réfugiés urbains et autres qui ont émigré du Venezuela au Brésil en raison de la crise vénézuélienne.

31. ONU-Habitat a contribué à mettre en place une réponse plus efficace aux crises par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les crises urbaines. Il a été désigné pour présider le groupe directeur de l'Alliance, se composant à présent de plus de 70 organisations membres. L'Alliance a travaillé sur des initiatives clés, notamment un protocole de collaboration entre administrations locales et acteurs humanitaires, en consultation avec le Comité permanent interorganisations.

32. Dans le cadre du Programme Profils de résilience des villes, ONU-Habitat est entré dans la phase finale d'une campagne ayant pour thème « Vers des villes durables et résilientes : mise en œuvre au niveau local du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 ». Le personnel municipal, les points focaux et les partenaires ont reçu une formation dans le cadre de cette initiative. Des profils de résilience ont été établis pour Maputo (Mozambique) et Asunción (Paraguay) afin de définir et de mettre en place un consensus concernant les mesures prioritaires en matière de résilience.

33. En novembre 2018, à l'occasion de la semaine de résilience de Barcelone 2018, ONU-Habitat a rassemblé plus de 500 participants pour mettre en place et encourager de nouveaux partenariats de travail et faire face collectivement aux défis de notre époque en matière de résilience. La manifestation s'est tenue en marge du Smart City Expo World Congress et comprenait des sessions qui avaient été organisées en collaboration avec des associations de collectivités locales, le secteur privé et des partenaires de développement. ONU-Habitat a également continué de présider la Collaboration de Medellín pour la résilience urbaine, un réseau de praticiens qui rassemble des organisations internationales dirigeant les efforts mondiaux en matière de résilience, y compris ceux de la Banque mondiale, du Groupe C40 des villes pionnières dans la lutte contre les changements climatiques, de l'initiative « 100 villes résilientes » et de l'initiative de l'Alliance des villes. Les partenaires œuvrent collectivement dans plus de 4000 villes du monde entier, plus de 2 milliards de dollars étant consacrés chaque année à la promotion d'une croissance urbaine résiliente et durable.

34. En s'appuyant sur la méthode de l'outil permettant d'établir des profils de résilience des villes, ONU-Habitat a mis à disposition six « améliorateurs de résilience urbaine », qui constituent des outils pratiques dotés d'une série d'indicateurs concrets que les acteurs des villes peuvent utiliser pour évaluer leur propre performance en matière de résilience et pour définir les mesures prioritaires dans ce domaine. Chaque outil porte sur une des questions transversales ci-après en rapport avec la résilience urbaine : action climatique, égalité des genres, secteur informel, résilience sociale, utilisation rationnelle des ressources et droits de l'homme.

3. Services urbains de base

35. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de travailler en étroite collaboration avec le PNUE pour élaborer conjointement des stratégies énergétiques axées sur une planification et conception urbaines durables. ONU-Habitat et le PNUE ont prévu une manifestation à l'occasion de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, destinée à sensibiliser les États membres à la possibilité d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain grâce à l'utilisation de capteurs à faible coût, et à une meilleure gestion des activités urbaines telles que le transport et l'élimination des déchets. Avec l'appui de l'Initiative internationale pour le climat du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, ONU-Habitat et le PNUE ont mené des travaux au titre du thème « Services de base à faible émission de carbone dans le Nouveau Programme pour les villes » pour aider les villes à élaborer des propositions de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, afin d'améliorer les services liés au transport, à l'énergie et à la gestion des déchets.

36. Sous l'égide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière, ONU-Habitat a collaboré à des projets de sécurité routière en Éthiopie et aux Philippines. Il a continué de travailler sur d'autres initiatives analogues en matière de sécurité routière, pour développer la capacité des autorités municipales à concevoir de meilleures voies cyclables, voies piétonnes et rues, et ainsi rendre la marche et le vélo plus sûrs.

37. Pour appuyer les activités opérationnelles menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Tanzanie, dans le cadre du module global de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ONU-Habitat a travaillé à Dar es-Salaam, à l'appui d'une gestion décentralisée des eaux usées dans les implantations sauvages de Mwanza City, sur les rives du lac Victoria, aux fins de renforcer l'investissement et la capacité à améliorer l'épuration, l'assainissement et la gestion des eaux usées.

38. ONU-Habitat a aidé les États membres à intégrer l'efficacité énergétique dans les codes et politiques de construction. Des outils et matériels de sensibilisation aux mesures favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources ont également été créés à l'intention des milieux professionnels et académiques, pour promouvoir une architecture peu polluante et respectueuse de l'environnement.

39. En outre, pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), ONU-Habitat a aidé les États membres à suivre leurs progrès par rapport aux cibles spécifiques

relatives au transport et à la gestion des déchets. En tant que membre du groupe consultatif technique sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), il a élaboré un document de politique générale sur l'énergie et les villes durables, à l'appui du premier examen de l'objectif 7 à la session de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

40. Au terme des projets sur le transport durable et l'efficacité énergétique des bâtiments financés par le Fonds pour l'environnement mondial, ONU-Habitat a continué d'élaborer des propositions sur l'accès aux fonds consacrés au climat pour des projets visant à améliorer la mobilité et l'efficacité énergétique des bâtiments, et à renforcer la capacité des autorités municipales à développer des projets de ce type.

4. Économie urbaine et finance

41. ONU-Habitat a continué de fournir aux États membres et aux villes des services consultatifs se rapportant à l'intégration de l'économie urbaine, des finances municipales et du développement économique local dans l'aménagement urbain, pour des politiques mieux conçues.

42. Concernant les finances municipales, ONU-Habitat s'est attaché à améliorer la compréhension des mécanismes de financement fondés sur la valeur des terres, ainsi que des méthodes destinées à accroître la valeur des terres et les revenus fonciers des administrations locales : 1) en formant les fonctionnaires dans plus de dix villes d'Haïti, de la République islamique d'Iran et d'Arabie saoudite ; 2) en produisant des documents de travail sur la production de revenus et la récupération des plus-values foncières ; 3) en mettant en œuvre des projets sur le terrain en Afghanistan, au Kenya et en Somalie, entre autres ; et 4) en élaborant une base de données mondiale sur les municipalités.

43. L'un des principaux axes de l'action menée dans le domaine de l'économie et des finances urbaines concerne les jeunes, en leur qualité de vecteur de prospérité. Le programme d'ONU-Habitat pour la jeunesse a poursuivi ses opérations en Colombie, au Kenya, au Rwanda et en Somalie, entre autres. Grâce à ses centres polyvalents destinés aux jeunes, le programme a encouragé l'esprit d'entreprise, l'innovation et la rénovation urbaine, fournissant une formation en la matière à plus de 1 000 jeunes. En ouvrant des possibilités aux jeunes, les travaux d'ONU-Habitat ont contribué à dynamiser la croissance des économies urbaines. C'est notamment ce qui s'est produit en Somalie, où les jeunes ont bénéficié d'une formation axée sur le développement de compétences recherchées par les employeurs, facilitant ainsi leur accès à des postes de travail.

44. Il a aussi été prouvé que l'association productivité-finance est un moteur du développement économique local. ONU-Habitat a appuyé les efforts dans ce sens dans 17 villes d'Arabie saoudite. En Égypte, il a aidé les autorités locales à créer la Nouvelle ville d'El-Alamein. Dans ces deux pays, une stratégie productive – concevoir des politiques favorisant le développement des entreprises privées et des industries – a été établie, et un plan directeur mis à l'étude, afin de permettre aux villes d'intégrer le développement urbain à la création d'emplois et d'appuyer ainsi le développement productif local. Parmi les autres exemples en la matière figurent des projets en Colombie, sur le secteur informel et la réduction de la criminalité ; au Kenya, sur le développement du marché d'un point de vue économique ; et au Mexique, sur le développement municipal.

45. À partir de la base de données du Rapport mondial sur la compétitivité urbaine, qu'il gère en coordination avec l'Académie chinoise des sciences sociales, ONU-Habitat mesure chaque année 1 000 villes dans le monde sur des sujets précis. Le rapport 2017–2018 analysait les prix des logements ; le rapport 2018–2019 était axé sur les chaînes de valeur mondiales ; et le thème du rapport 2019–2020 sera les finances urbaines et la compétitivité.

5. Législation urbaine, terre et gouvernance

46. Les travaux d'ONU-Habitat sur la législation urbaine et la gouvernance foncière sous-tendent les activités normatives et opérationnelles de nombreux gouvernements sur le développement urbain, y compris dans les situations post-conflit. ONU-Habitat a créé et testé un outil d'évaluation juridique pour l'amélioration des taudis, qui propose une méthodologie pour examiner l'eau et l'assainissement, la terre, la planification, le logement ainsi que les lois et règlements financiers, et permet aux responsables municipaux de procéder à une évaluation qualitative rapide des perspectives d'amélioration des taudis, en conformité avec les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes. L'application pilote de cet outil sur le terrain au Kenya a contribué à la création d'un projet de loi nationale sur l'amélioration des taudis. En collaboration avec le PNUE, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Secrétariat du Commonwealth, ONU-Habitat a continué d'œuvrer à l'élaboration d'un référentiel sur le droit et les changements climatiques, qui constituera une ressource mondiale pour aider les pays

à instaurer les cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre effective sur le plan national de l'Accord de Paris et des contributions déterminées au niveau national.

47. Au cours de la période considérée, le programme « Des villes plus sûres » d'ONU-Habitat a collaboré avec Plan International pour mettre en place un programme conjoint pour des villes plus sûres pour les filles, et ainsi placer les adolescentes au cœur de la transformation des villes en des lieux d'inclusion, de tolérance et de possibilités pour tous. En 2018, en coopération avec les gouvernements, les institutions, les familles et les communautés de cinq villes (Hanoi, Kampala, Le Caire, Lima et New Delhi), le programme Pour des villes plus sûres s'est attaché à accroître la sécurité des filles et leur accès aux espaces publics, dans le but de promouvoir leur participation active et effective à la gouvernance et au développement urbain et de faciliter leur mobilité autonome dans ces villes.

48. En 2018, le Comité consultatif d'autorités locales des Nations Unies a coorganisé le « Dialogue sur les villes durables », au cours duquel des représentants de 25 gouvernements ont débattu de la mise en œuvre conjointe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec des maires et des ministres. En marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ONU-Habitat a organisé la première session du Forum des autorités locales et régionales, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales.

49. Le Réseau mondial des instruments fonciers, composé de 80 partenaires et facilité par ONU-Habitat, poursuit le processus de mise au point d'outils destinés à garantir les droits fonciers dans les zones tant rurales qu'urbaines. Des outils sur mesure d'administration des biens fonciers sont utilisés à l'appui des systèmes d'information foncière en Iraq, au Laos, au Népal, en Ouganda, aux Philippines, en République démocratique du Congo et en Zambie. Grâce à la mise en application de ces outils, comme le Modèle du domaine foncier social, plus de 2 000 femmes ont reçu des titres fonciers en Iraq, au Kenya, en Ouganda et en Zambie pendant la période considérée. Le Réseau mondial des instruments fonciers a appuyé l'élaboration de politiques foncières nationales au Népal, en République démocratique du Congo et en Zambie.

50. Lors de la réunion des partenaires du Réseau mondial des instruments fonciers tenue en avril 2018, une nouvelle stratégie a été adoptée qui porte sur la sécurité et la gouvernance des droits fonciers mentionnées dans le Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. La stratégie a pour objet d'élargir l'application et l'impact des bonnes pratiques à l'appui de la réforme foncière au cours de la période 2018–2030. Pour lancer la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, les partenaires, les donateurs et les partenaires de développement se sont rassemblés lors d'une réunion d'introduction du Comité directeur, tenue à Stockholm en février 2019 au Siège de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement.

51. Le Réseau mondial des outils fonciers a dispensé une formation sur le financement foncier à plus de 100 maires et gouvernements locaux, afin de renforcer les flux de revenus fonciers des administrations locales. Le Réseau a organisé la première Conférence arabe sur les terres à Doubaï en 2018, en collaboration avec la Banque mondiale, le Département des terres de Doubaï et l'Union arabe des arpenteurs, afin de lancer une initiative de gouvernance des terres arabes tendant à favoriser la paix, le développement et l'équité sociale dans la région.

52. ONU-Habitat est l'organisme dépositaire, avec la Banque mondiale, de l'indicateur 1.4.2 relatif aux objectifs de développement durable sur l'accès à la terre, dont le classement en catégorie 2 a été assuré en 2018 avec le concours des services nationaux de statistique. La méthode de collecte des données concernant la sécurité des droits fonciers a été alignée sur le cadre national de communication concernant les objectifs de développement durable.

6. Urbanisme et aménagement urbain

53. ONU-Habitat a continué de recevoir des demandes d'appui pour l'élaboration de politiques urbaines nationales et infranationales faites par les États et d'y répondre, d'étendre la portée des travaux du Laboratoire de planification et d'aménagement du milieu urbain, d'augmenter le portefeuille d'ONU-Habitat et de consolider ses partenariats en faveur de mesures pour faire face au changement climatique.

54. En janvier 2019, ONU-Habitat fournissait une assistance technique à 41 pays pour le développement de leurs politiques urbaines nationales. En 2018, ONU-Habitat, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'initiative Alliance des villes ont lancé le Programme pour des politiques urbaines nationales, dans le cadre duquel un rapport sur les politiques urbaines dans le monde a été publié en 2018. ONU-Habitat a élaboré une série de produits, d'outils et de guides normatifs visant à intensifier et systématiser les efforts à l'appui du développement des politiques urbaines nationales.

55. Apparaissant de plus en plus comme un service d'intégration important, le Laboratoire de planification et d'aménagement du milieu urbain d'ONU-Habitat a été reconnu comme constituant une source utile pour l'identification, la validation et la poursuite de l'élaboration de projets urbains qui non seulement répondent aux objectifs de développement durable, mais qui attirent également des financements pour la mise en œuvre via des banques de développement et des partenariats public-privé. Depuis la présentation du précédent rapport, le Laboratoire a élargi son réseau et noué de nouveaux partenariats à l'échelle des villes avec des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Le Laboratoire a conduit la phase de développement stratégique du programme pour les villes mondiales de demain (Global Future Cities), créé en réponse à une demande formulée par le Royaume-Uni en 2018 et proposant des activités dans 19 villes de 10 pays. L'agence néerlandaise pour les entreprises (Rijksdienst voor Ondernemend Nederland) a également demandé au Laboratoire d'appuyer le programme « Water as Leverage » (l'eau comme moyen de pression) dans trois pays.

56. ONU-Habitat a poursuivi ses démarches en vue d'obtenir l'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial. Dans le même temps, à la demande du Groupe d'experts des pays les moins avancés de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a engagé avec plusieurs États (l'Égypte, l'Éthiopie, Kiribati, la Norvège, l'État de Palestine, la Suède, la Thaïlande et le Togo) et d'autres partenaires un processus de consultation qui a abouti à l'élaboration d'un guide intitulé « Addressing Urban and Human Settlement Issues in National Adaptation Plans : a Supplement to the UNFCCC Technical Guidelines on National Adaptation Plan Process » (Traitement des questions relatives aux villes et aux établissements humains dans les plans nationaux d'adaptation : supplément aux directives techniques de la CCNUCC pour le processus des plans nationaux d'adaptation). Le lancement du guide a eu lieu à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice (Pologne) en décembre 2018. Par le biais de la Convention mondiale des maires, de l'Alliance pour le leadership dans le financement de l'action climatique en faveur des villes ainsi que d'une nouvelle initiative visant à renforcer la résilience aux changements climatiques pour les populations urbaines pauvres en prévision du Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat, qui doit se tenir en 2019, ONU-Habitat a impliqué un large éventail de parties prenantes, y compris les autorités locales, la société civile, le secteur privé et les milieux professionnels et universitaires, afin de consentir davantage d'efforts sur les ambitions mondiales en matière de climat.

7. Logement et amélioration des bidonvilles

57. Les défis associés au logement durable et à l'amélioration des bidonvilles sont restés un élément essentiel des travaux d'ONU-Habitat. Ceux-ci sont liés aux questions de viabilité environnementale, telles que la conception, les matériaux et la construction à haut rendement énergétique et économes en ressources ; la viabilité économique, en particulier l'accessibilité des logements et de l'amélioration des bidonvilles, aussi bien au moment de l'achat de logements que sur le long terme ; et la viabilité sociale, pour ce qui est de garantir les droits des propriétaires et des locataires et de faciliter leur intégration dans le tissu social urbain.

58. Dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement, ONU-Habitat a fourni un appui à tous les échelons gouvernementaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de réformes et de législations dans le secteur du logement. À la fin de la période considérée, une quarantaine de pays partenaires avaient mis en place des politiques, des programmes et des stratégies en matière de logement. ONU-Habitat s'est efforcé de consolider les solutions en matière d'abordabilité qui caractérisent ses programmes. À la neuvième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a organisé une réunion de lancement d'un programme axé sur des logements abordables pour l'Afrique, qui viserait à mettre en lien les efforts locaux, nationaux et régionaux en faveur de l'accessibilité économique des logements sur l'ensemble du continent par la mise en place de mesures cohérentes et reliées entre elles. Les travaux dans ce domaine ont consisté, entre autres, à établir un dispositif de financement de locations pour les personnes déplacées à Mogadiscio.

59. Pour promouvoir des logements respectueux de l'environnement, ONU-Habitat a lancé en 2018 l'outil d'auto-évaluation en ligne « SHERPA for Sustainable Housing Projects » destiné aux responsables de projets, collectivités et autres parties prenantes impliquées dans la planification, la conception, la construction et l'évaluation de projets d'ensemble d'habitations. Cet outil qui met l'accent sur l'auto-évaluation qualitative de la viabilité économique, environnementale, sociale et culturelle est le premier de ce genre. Il est disponible en accès gratuit, en anglais, français et espagnol².

² Disponible sur www.sherpa4housing.org/.

60. ONU-Habitat a également apporté un appui à d'autres aspects de la viabilité sociale, y compris l'intégration des groupes vulnérables, tels que les groupes autochtones, les jeunes, les personnes handicapées ou encore les migrants, par le biais du projet sur la migration dans les villes de la région méditerranéenne (Mediterranean City-to-City Migration Project), en vue de contribuer à une gouvernance urbaine des migrations davantage fondée sur les droits, grâce au dialogue, à l'échange de connaissances et à l'action, et d'ancrer la gouvernance des migrations dans la planification du développement urbain.

61. ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre le Programme participatif d'amélioration des bidonvilles lancé par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et financé par la Commission européenne, par lequel quelque 40 pays et 190 villes ont collaboré avec plus de cinq millions d'habitants de taudis pour améliorer les conditions de vie. En novembre 2018, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la Commission européenne et ONU-Habitat ont organisé la troisième conférence internationale sur le thème « S'engager dans des investissements à grande échelle pour les bidonvilles », à laquelle ont assisté des représentants de 61 pays. La conférence s'est achevée par l'adoption d'une déclaration mondiale et d'un cadre d'action devant être mis en œuvre au cours des deux prochaines années. En outre, ONU-Habitat a collaboré avec la CEPALC pour appuyer une stratégie régionale visant à améliorer les conditions de vie dans les implantations sauvages et les taudis de la région des Caraïbes, dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles.

62. ONU-Habitat, en coopération avec des partenaires mondiaux, a élaboré des publications en vue de guider le développement et la mise en œuvre pratique d'outils dans le cadre du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles. Ces publications abordent des sujets tels que l'économie et les moyens de subsistance informels, l'action climatique favorable aux pauvres dans les implantations sauvages et l'outil d'évaluation juridique de l'amélioration des bidonvilles (Slum Upgrading Legal Assessment Tool). ONU-Habitat a établi une plateforme de connaissances qui inclut une composante innovante d'apprentissage en ligne et de participation électronique. La plateforme sera lancée à la session d'ouverture de l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2019. Le réseau des bidonvilles et implantations sauvages (Slums and Informal Settlements Network) a mis sur pied des groupes de discussion composés de ministres, de maires et d'universitaires en vue de concevoir des moyens de renforcer les capacités des parties prenantes en matière d'amélioration à plus grande échelle des conditions de vie dans les bidonvilles et les implantations sauvages, en se basant sur trois piliers, à savoir le suivi, les connaissances et l'innovation.

8. Questions transversales

63. ONU-Habitat a poursuivi ses travaux normatifs et opérationnels axés sur ceux qui accusent le plus grand retard, afin de promouvoir des villes durables d'un point de vue social et environnemental. Le mécanisme principal à cet effet demeure la prise en compte systématique des « questions transversales » que sont les changements climatiques, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et les jeunes. Le résultat de ces efforts d'intégration figure dans un certain nombre d'évaluations indépendantes achevées en 2018. Au Sri Lanka, par exemple, une évaluation a révélé que des conseils de développement communautaires avaient fourni des services de garde d'enfants sûrs et appropriés à des femmes travaillant dans le secteur des plantations. Selon une évaluation du Réseau mondial des instruments fonciers, quelque 2 259 personnes avaient acquis une meilleure connaissance des approches et outils fonciers favorables aux pauvres et tenant compte des questions de genre grâce à la mise en œuvre de 101 initiatives de développement des capacités. Au total, 40 % des participants aux initiatives de renforcement des capacités menées sous l'égide du Réseau mondial des instruments fonciers étaient des femmes. Des évaluations de programmes nationaux, régionaux et mondiaux ont démontré les transformations qu'occasionne la prise en compte systématique au niveau des programmes d'ONU-Habitat. En complément des travaux spécifiques portant sur des questions transversales, la prise en compte systématique a renforcé l'intégration des « questions d'inclusion », à la fois sur le plan conceptuel et sur le plan opérationnel.

64. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'association internationale des prestataires de soins pour le Sida (International Association of Providers of AIDS Care) pour préparer une conférence des villes qui s'engagent, qui se tiendra en septembre 2019. Il s'agira du premier rassemblement mondial de représentants de plus de 250 villes qui accélèrent leur intervention face au VIH/sida, à la tuberculose et à l'hépatite virale – trois maladies citées comme constituant des priorités en matière de santé urbaine dans le Nouveau Programme pour les villes et dans la déclaration intitulée « Mettre fin à l'épidémie de Sida : les villes s'engagent ».

9. Stratégie à l'échelle du système sur le Nouveau Programme pour les villes et sur le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

65. En réponse à l'appel en faveur d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies et d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a engagé un processus de consultation avec les États membres et les structures consultatives régionales en février 2018, qui a abouti à l'adoption des éléments clefs d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au niveau régional³.

66. Lors de consultations tenues pendant la neuvième session du Forum urbain mondial, les organismes des Nations Unies ont convenu de collaborer à une stratégie à l'échelle du système. Le 6 juin 2018, le Conseil de direction du Secrétaire général a invité ONU-Habitat à faciliter la coopération entre les organismes afin de favoriser la cohérence de leur action à l'échelle du système dans le domaine du développement urbain durable. ONU-Habitat a ultérieurement dirigé une équipe spéciale de représentants de 12 organismes des Nations Unies, qui a présenté un projet de cadre au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en septembre 2018, indiquant que les travaux seraient axés sur les connaissances, les opérations, les financements et le partage. En octobre 2018, un plan annoté du processus a été approuvé par le Comité de haut niveau sur les programmes, ce qui a ouvert la voie à son examen final par ledit Comité en avril 2019. Une fois approuvée, la stratégie sera présentée au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, peut-être dès mai 2019, pour examen et approbation.

10. Le financement de l'urbanisation durable

67. Pour améliorer le financement en faveur d'une urbanisation durable, ONU-Habitat a continué de travailler avec des partenaires comme la Banque mondiale à l'établissement d'un dispositif de mise en œuvre multipartite pour un développement durable des villes. Les initiatives menées dans les pays pilotes (Égypte, Kenya, Mexique et Ouganda) aideront à tester ce dispositif avant de mobiliser des ressources. Les efforts pour identifier de nouveaux projets se sont poursuivis dans le cadre d'études de faisabilité qui ont donné à ONU-Habitat, ainsi qu'à d'autres entités, les moyens d'aider les villes à identifier des projets bancables en vue de les soumettre à des investisseurs potentiels. À Merida (Mexique), une analyse utilisant des données générées par l'Initiative pour la prospérité des villes a permis de réaliser des études de faisabilité en vue d'identifier des projets potentiels. Au Kenya, la Banque mondiale et ONU-Habitat se sont engagés aux côtés du Gouvernement pour mener un plan d'action comportant des éléments d'une planification urbaine intégrée et prévoyant des logements abordables, l'assainissement des taudis et des bidonvilles, la création de recettes municipales et le renforcement des capacités des gouvernements des comtés. Des missions de cadrage conjointes ont eu lieu en 2018 en Ouganda et au Rwanda. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ONU-Habitat a participé à la création d'un Fonds pour les objectifs de développement durable en préconisant qu'il soit doté d'un guichet de financement pour les villes.

68. De nouvelles synergies et possibilités de financement pour des villes durables ont également été créées grâce à l'engagement d'ONU-Habitat dans le Fonds pour l'adaptation, et trois projets pour un montant de 13 millions de dollars ont été approuvés en 2018. Les concepts et propositions à l'étude en 2019 se montent à près de 50 millions de dollars. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation a approuvé deux nouvelles propositions d'ONU-Habitat pour des activités dans les îles Fidji et les Îles Salomon. Un autre projet a été lancé en République démocratique populaire lao. En Afrique, un programme régional de résilience concernant les Comores, Madagascar, le Malawi et le Mozambique a été soumis pour approbation finale. S'agissant des États arabes, un programme régional concernant la Jordanie et le Liban ainsi qu'un projet pour la zone métropolitaine de Khartoum sont en cours d'élaboration. Concernant l'Amérique latine et les Caraïbes, un projet régional concernant l'Argentine, le Brésil et le Paraguay est aussi en cours d'élaboration. Entre-temps, une proposition d'ONU-Habitat pour la fourniture de services d'experts au Fonds vert pour le climat a été jugé recevable sur le plan technique dans trois domaines : planification de l'adaptation, transports et développement urbain. La procédure d'accréditation d'ONU-Habitat en tant qu'institution multilatérale pour les projets du Fonds vert pour le climat a progressé, plusieurs politiques internes ayant été adaptées pour satisfaire aux critères d'accréditation, notamment l'ajout de mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

³ Pour des informations supplémentaires concernant l'appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales, voir la résolution 26/5.

III. Mise en œuvre d'autres résolutions

A. Résolution 26/2 : Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

69. Malgré l'insuffisance des contributions volontaires au Fonds établi par la résolution 26/2, ONU-Habitat a poursuivi la révision de sa politique sur les établissements humains en crise. La nouvelle politique s'appuiera sur le plan stratégique pour la période 2020–2025, dans lequel la prévention et la résolution efficaces des crises urbaines sont l'un des quatre domaines de changement. Le nouveau plan stratégique s'efforcera notamment de réduire la fracture entre l'aide humanitaire et le développement, les déplacements de populations, les migrations, la réduction des risques de catastrophes et l'amélioration de la résilience.

70. Dans cette optique, les partenariats se sont poursuivis avec des membres du Comité permanent interorganisations, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Fédération internationale des sociétés de la croix-rouge et du croissant-rouge, avec lesquels ONU-Habitat coordonne les activités du Global Shelter Cluster, et aussi avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), s'agissant du groupe thématique mondial sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

71. Par ailleurs, ONU-Habitat a supervisé l'élaboration d'une note d'orientation des Nations Unies sur les conflits liés à la terre, en collaboration avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement. Une fois approuvée, cette note d'orientation devrait aider le système des Nations Unies à s'attaquer aux causes profondes des conflits, en milieu rural comme en milieu urbain.

B. Résolution 26/4 : Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains

72. Comme suite à la demande qui lui a été adressée d'accroître la visibilité des outils, méthodes et compétences disponibles concernant la sûreté des villes, ONU-Habitat a publié sous le titre *Enhancing the culture of community crime prevention: 20 years of Safer Cities experience in Africa*⁴ (Améliorer la prévention de la criminalité au niveau communautaire : 20 ans d'expérience de villes plus sûres en Afrique) un recueil d'expériences et de pratiques de prévention de la criminalité et de la violence en milieu urbain mettant l'accent sur la sécurité en tant que critère de la planification des villes, de la législation urbaine et des stratégies de financement. Le Programme pour des villes plus sûres a aussi permis de nouer avec le secteur privé des partenariats fondés sur des données ouvertes. En collaboration avec la société Huawei Technologies Co. Ltd., ONU-Habitat a publié un livre blanc sur l'utilisation de mégadonnées pour améliorer la sûreté dans les villes et faciliter un dialogue sur le renforcement de politiques et pratiques factuelles.

73. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est un partenaire majeur sur la question des villes plus sûres, avec lequel ONU-Habitat a entrepris des opérations de programmation conjointe à Cali (Colombie), Querétaro (Mexique) et Durban (Afrique du Sud) et mis au point un guide pour des audits de sécurité participatifs⁵. La sûreté des villes ayant été identifiée comme un thème transversal dans le plan stratégique pour la période 2020–2025, ONU-Habitat continuera de mettre au point et développer des outils, méthodes et compétences s'y rapportant.

74. Des détails sur le projet de lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres, qui sont un élément clé de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, figurent dans le document HSP/HA/1/2/Add.3. Après leur examen par l'Assemblée générale, un plan de mise en œuvre collectif à l'échelle du système des Nations Unies est prévu pour aider à améliorer encore la sûreté et la sécurité dans les villes et les établissements humains.

⁴ Disponible à l'adresse www.mile.org.za/AFUS2018/DocumentsAFUS2017/20%20Years%20of%20Safer%20Cities%20in%20Africa%20-%20Report.pdf.

⁵ Disponible à l'adresse www.cdeunodc.inegi.org.mx/unodc/wp-content/uploads/2019/02/Guide-safety-audits_final_predesign_EN.pdf.

C. **Résolution 26/5 : Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales**

75. Durant la période considérée, ONU-Habitat a continué de soutenir les mécanismes de consultation régionaux aux fins du Nouveau Programme pour les villes. Dans la région Asie-Pacifique, une équipe spéciale a passé en revue les interventions pour une urbanisation durable menées au Cambodge et au Népal. Les participants à un forum destiné aux partenaires ont défini les priorités de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre d'un processus collégial auquel ont participé les organismes des Nations Unies au niveau régional.

76. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont contribué à l'élaboration d'un plan d'action régional aux fins du Nouveau Programme pour les villes. Ceci a conduit à une collaboration plus poussée, notamment à une proposition de projet conjointe de développement urbain durable s'inscrivant dans le cadre de la coopération interrégionale et visant à améliorer la cohérence entre les politiques des États membres, qui pourront ainsi harmoniser leurs priorités.

77. ONU-Habitat a apporté son concours à l'élaboration de la Stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable, sous la direction du Conseil des ministres du logement et de la construction de la Ligue des États arabes. La deuxième édition du Forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue au Maroc en décembre 2017, a approuvé le plan de mise en œuvre de la Stratégie. Des activités de développement des capacités et de coopération Sud-Sud en Algérie, en Égypte et au Maroc ont suivi. ONU-Habitat a également apporté son concours à l'élaboration des descriptifs de programme de pays pour l'État de Palestine et le Soudan.

78. En Afrique, ONU-Habitat, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine ont organisé au Cap (Afrique du Sud), en novembre 2017, un dialogue sur les cadres de mise en œuvre et de suivi du Nouveau Programme pour les villes. La collaboration avec l'Union africaine a également comporté des travaux d'élaboration d'une loi-type sur le logement, les établissements humains et le développement des villes à l'appui d'un cadre régional de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Au niveau des pays, ONU-Habitat a publié les documents des programmes de pays pour l'Angola, le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda et le Soudan du Sud.

79. ONU-Habitat collabore également avec la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne pour suivre, à l'aide d'indicateurs, la réalisation de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les villes et régions de l'Union européenne.

D. **Résolution 26/6 : Forum urbain mondial**

80. Le Forum urbain mondial a tenu sa neuvième session à Kuala Lumpur du 7 au 13 février 2018 sur le thème « Villes 2030, villes pour tous : mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes ». À cette occasion, quelque 24 000 participants de 164 pays ont pris part à des débats ouverts, des dialogues, des expositions et des manifestations diverses ayant pour but de mettre en commun les leçons apprises et les bonnes pratiques, ainsi qu'à des sessions sur la recherche de solutions et l'élaboration de politiques et cadres législatifs pour les villes. Le Forum a souligné le rôle du Nouveau Programme pour les villes dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. La Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, qui souligne la nécessité de s'appuyer sur les facteurs de transformation positive, les défis persistants auxquels se trouvent confrontés les villes et les établissements humains, et les questions émergentes méritant une attention immédiate, contient également des recommandations concrètes concernant les cadres à mettre en place, la gouvernance, les partenariats et les solutions novatrices.

81. Un large éventail de parties prenantes d'organisations mondiales, régionales, nationales, locales, communautaires et du secteur informel ont participé à la neuvième session du Forum et à ses travaux préparatoires. Un sous-comité du Comité des représentants permanents s'est réuni tous les mois à partir de mars 2017 pour guider les préparatifs du Forum.

82. Une approche axée sur les résultats a été appliquée à toutes les composantes de la neuvième session du Forum afin d'améliorer la qualité des débats et de quantifier les résultats obtenus. Les rapporteurs de chaque session ont saisi les principales conclusions selon un modèle préétabli. En préparant le Forum, tous les services organiques d'ONU-Habitat ont présenté les résultats escomptés de leurs sessions respectives dans un cadre logique. Une évaluation de l'efficacité du cadre

des résultats et de l'impact du Forum a été entreprise en mai 2018. Un projet de rapport soumis à ONU-Habitat, aux États membres et aux parties prenantes est en cours d'examen.

83. Les préparatifs de la dixième session du Forum sont en bonne voie. En s'appuyant sur son expérience et sur les informations en retour qu'il a reçues, ONU-Habitat a fait appel à la participation active d'autres organismes des Nations Unies pour les futures sessions du Forum. Le processus de sélection du lieu de la onzième session du Forum a aussi commencé. Au 30 juillet 2018, date limite pour la présentation des candidatures, sept villes avaient offert d'accueillir la onzième session. Un comité de sélection composé de membres du personnel d'ONU-Habitat et de deux autres organismes des Nations Unies a été constitué pour examiner les offres faites. Le processus de sélection devrait être achevé d'ici avril 2019.

E. Résolution 26/7 : Accréditation

84. En application de la résolution 26/7, la procédure d'accréditation des parties prenantes a été largement diffusée auprès de ces dernières et affichée en ligne. Des travaux sur une politique d'association des parties prenantes ont été menés par le Sous-Comité sur la politique et le programme de travail du Comité des représentants permanents et le groupe de travail des amis de la présidence établi par le Sous-Comité en juin 2018. Dix réunions ont eu lieu et de nombreuses consultations ont été menées par le Président (États-Unis d'Amérique). ONU-Habitat a continué de faciliter ces travaux, notamment en préparant des documents d'information ainsi que des analyses approfondies des pratiques, politiques et stratégies d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations multilatérales en matière de consultation et d'association des parties prenantes et de la société civile.

85. Les États membres sont convenus de considérer la procédure d'accréditation comme l'un des aspects d'une politique plus vaste d'association des parties prenantes. Toutefois, les avis à ce sujet étaient partagés. Tout en souhaitant conserver leur pouvoir de décision, les États membres ont généralement reconnu la nécessité de disposer d'un système ouvert et transparent pour permettre à diverses parties prenantes de participer aux processus intergouvernementaux d'ONU-Habitat. Ils ont en outre reconnu la nécessité de mettre à jour la base de données des partenaires, qui contient actuellement des renseignements sur quelque 4 000 membres accrédités, pour ne retenir que ceux qui participent activement et de mettre en place une procédure objective et cohérente pour la présentation des demandes d'accréditation par les partenaires déjà inscrits ou nouveaux. Les principaux points de divergence étaient les suivants : 1) la marche à suivre en cas d'objection par un État membre ; et 2) l'autorité délivrant l'accréditation, qui pourrait être soit les États membres soit ONU-Habitat. Le Sous-Comité a obtenu un délai pour permettre aux États membres de parvenir à un consensus avant la session inaugurale de l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2019.

F. Résolution 26/9 : Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

86. Le Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien a permis de fournir un appui technique dans le cadre d'une série d'interventions prioritaires convenues avec l'État de Palestine et d'autres partenaires identifiés dans le descriptif de programme de pays d'ONU-Habitat pour la période 2018–2022. En 2018, les activités au titre du Programme ont représenté plus de 5 millions de dollars et ont été mises en œuvre avec plus de 35 partenaires locaux ; elles ont bénéficié à plus de 220 communautés dans toute la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les domaines d'intervention incluaient la fourniture de conseils en matière de politiques, d'une assistance technique, d'une aide au développement des capacités, d'une protection et d'un accès à des logements convenables, ainsi que la promotion d'une politique d'aménagement du territoire qui tienne compte de la sécurité d'occupation et des considérations de genre aux niveaux local, régional et national, face à des taux d'urbanisation sans précédent. Ces activités ont été menées dans le cadre de processus participatifs à l'initiative des communautés afin que les résidents puissent décider eux-mêmes de la forme et de la conception de leur futur habitat. Le Programme a jusqu'ici permis d'aménager des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles aux groupes les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, et de développer les capacités des municipalités afin qu'elles puissent superviser et mener à bien des activités d'aménagement à caractère participatif. Les interventions visant à restaurer des logements et à améliorer la gestion des terres se sont poursuivies sans relâche. Les consultations avec les États membres se sont poursuivies dans le but de convoquer de nouveau le Conseil consultatif et de revitaliser le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

IV. Conclusion

87. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tient compte des opportunités offertes par l'urbanisation durable de promouvoir l'équité, la viabilité de l'environnement et la prospérité économique, comme il ressort de l'objectif de développement durable 11, ainsi que d'autres objectifs et cibles. Il serait impossible d'aborder les objectifs de développement durable concernant la pauvreté (objectif 1), l'égalité des sexes (objectif 5), l'eau et l'assainissement (objectif 6), la croissance économique et l'emploi (objectif 8), l'industrialisation et l'innovation (objectif 9), les inégalités (objectif 10), les modes de consommation et de production (objectif 12) et les changements climatiques (objectif 13) sans s'intéresser à la croissance et au fonctionnement des villes. Les engagements transformateurs, les facteurs de changement et les moyens de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes offrent un cadre à l'accélération des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation locales des objectifs de développement durable dans les villes et autres établissements humains.

88. L'année 2018 a été décisive pour ONU-Habitat, qui s'est engagé dans une réforme profonde pour remédier à la crise financière et rétablir la confiance de ses partenaires, à savoir les États membres, les donateurs, le personnel de l'organisation et autres parties prenantes. Le personnel d'ONU-Habitat, fermement soutenu par les États membres, a consenti des efforts extraordinaires pour relever ces défis.

89. Aujourd'hui, ONU-Habitat dispose d'un plan stratégique pour la période 2020–2025 qui, étayé par les changements introduits par le Secrétaire général et la restructuration interne de l'organisation, aidera à réduire la pauvreté et la fracture entre communautés urbaines et rurales ; mieux partager la prospérité des villes et des régions ; renforcer l'action pour le climat ; améliorer le milieu urbain ; et anticiper les crises urbaines et y remédier efficacement. Tous ces éléments sont cruciaux pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable. En insistant sur l'impact et les résultats positifs en faveur des plus démunis, le nouveau plan stratégique présente une vision et une mission redéfinies, davantage axées sur la manière dont l'organisation peut servir au mieux les États membres, les autorités locales et infranationales et les principaux acteurs urbains. Le nouveau plan stratégique entend repositionner ONU-Habitat en tant que centre d'excellence et d'innovation.

90. Néanmoins, aucun plan stratégique ne peut aboutir sans soutien, en particulier faute des ressources financières nécessaires à son exécution. L'application de la résolution 26/2 sur le renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines en est l'illustration. Bon nombre de ses programmes de pays les plus conséquents et les plus réussis – comme ceux mis en place en Afghanistan, en Haïti, en Iraq, au Liban, au Pakistan, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Sri Lanka – se sont développés à partir d'interventions initiales suscitées par une crise. ONU-Habitat a maintes fois démontré qu'il est possible, en pareil cas, de renforcer la résilience dès le début de la crise et d'aider les États membres dans leurs efforts de relèvement et de reconstruction en leur offrant des solutions durables répondant aux engagements pris dans le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Or aucun État membre n'a contribué au Fonds de contributions volontaires établi pour faciliter le déploiement rapide d'ONU-Habitat pour intervenir en cas de crise ou d'urgence urbaines. Les États membres sont vivement invités à se pencher sur cette situation dans le cadre des futures délibérations relatives au mandat d'ONU-Habitat.

91. Entretemps, ONU-Habitat continuera de s'aligner sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris aux niveaux régional et national. Une attention particulière sera accordée au soutien aux capacités régionales en matière de connaissances sur les villes et à la fourniture de services consultatifs concernant les villes aux bureaux des Coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'une nouvelle génération d'évaluations communes de pays.

92. Ces mesures, lorsqu'elles auront été menées à bien, permettront à ONU-Habitat de concrétiser sa vision d'une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en voie d'urbanisation et d'aider les États membres à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et à réaliser la dimension urbaine des objectifs de développement durable.